

Objet : FINANCES - Achat de produits d'entretien, d'hygiène et matériel de nettoyage pour l'année 2015 reconductible pour 2016, 2017 et 2018 : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, la ville de Toulouse et les communes d'Aigrefeuille, d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Beauzelle de Cugnaux, de Saint-Orens de Gameville, de Seilh et de Villeneuve-Tolosane



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 69/14 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 01 OCT. 2014

Affiché le : 26 SEP. 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 septembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÛN.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. RIGAUD	à	Mme LIAN
M. FERTE	à	M. SALAÛN
Mme SUZE	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Achat de produits d'entretien, d'hygiène et matériel de nettoyage pour l'année 2015 reconductible pour 2016, 2017 et 2018 : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, la ville de Toulouse et les communes d'Aigrefeuille, d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Beauzelle, de Cugnaux, de Saint-Orens de Gameville, de Seilh et de Villeneuve-Tolosane

La ville de Toulouse, Toulouse Métropole et les communes d'Aigrefeuille, d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Beauzelle, de Cugnaux, de Saint-Orens de Gameville, de Seilh et de Villeneuve-Tolosane, ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène et matériels de nettoyage.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, et de faciliter l'exécution des marchés par les services mutualisés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention (annexe 2) constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Objet : FINANCES - Achat de produits d'entretien, d'hygiène et matériel de nettoyage pour l'année 2015 reconductible pour 2016, 2017 et 2018 : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, la ville de Toulouse et les communes d'Aigrefeuille, d'Aucamville, d'Aussonne, de Balma, de Beauzelle, de Cugnaux, de Saint-Orens de Gameville, de Seilh et de Villeneuve-Tolosane

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène et matériel de nettoyage, dans les conditions visées par l'article 8 du Code des Marchés Publics.
- De désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes et la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 24 septembre 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

